



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada

RÉFLEXIONS SUR LES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MÉDIATION DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE MALTE

Aperçu du questionnaire de 2024 sur le Groupe de travail en collaboration avec la Jordanie et le Bureau permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH)



CANADA'S CONSULAR SERVICES
SERVICES CONSULAIRES DU CANADA



TABLE DES MATIÈRES

Contexte	1
Qu'est-ce que le Groupe de travail ?	1
Réalisations du Groupe de travail et jalons franchis	1
Le Groupe de travail depuis 2020	2
Considérations logistiques	2
Réponses au Questionnaire	3
Objectifs et mobilisation	5
Réalisations et leçons apprises	6
Conclusion	8
Principaux enseignements à tirer	8
Recommandations	8
Prochaines étapes	9
Annexes	10
Annexe A : Texte du Questionnaire	10
Version anglaise/originale	10
Version française	12
Version espagnole	14
Version arabe	16
Annexe B : Liste des répondants et membres du Groupe de Travail	17
Annexe C : Remerciements	18



CONTEXTE

QU'EST-CE QUE LE GROUPE DE TRAVAIL ?

En 2009, le **Conseil sur les affaires générales et la politique** (CAGP) de la **Conférence de La Haye de droit international privé** (HCCH) a autorisé, dans le cadre du **Processus de Malte**, la création d'un **Groupe de travail** (GT) chargé de promouvoir l'élaboration de structures de médiation pour aider à résoudre les différends familiaux transfrontaliers concernant les droits de garde et de visite d'enfants, y compris les cas de déplacement unilatéral d'un enfant vers un autre État, lorsque la **Convention du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants** (Convention de 1980 sur l'enlèvement d'enfants) et la **Convention du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants** (Convention de 1996 sur la protection des enfants) ne s'appliquent pas entre les États concernés.

Le Processus de Malte fait référence à une série de conférences internationales, organisées par la HCCH depuis 2004, portant sur des problèmes transfrontaliers liés au droit familial. Ces conférences réunissent des représentants gouvernementaux, des juges et d'autres experts des États contractants et non contractants et visent à encourager les États dont les systèmes juridiques sont fondés sur la loi islamique (charia) ou influencés par elle à adhérer à la Convention de 1980 sur l'enlèvement d'enfants, à la Convention de 1996 sur la protection des enfants et à la **Convention du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille** (Convention de 2007 sur le recouvrement des aliments destinés aux enfants) en tant que moyens efficaces de résoudre les litiges transfrontaliers liés au droit familial.

Coprésidé par le **Canada** (pour les États contractants) et la **Jordanie** (pour les États non contractants), le Groupe de travail est composé de 16 autres États, à savoir les États non contractants d'**Égypte**, d'**Inde**, du **Liban**, de **Malaisie**, du **Qatar** et du **Sénégal**, ainsi que les États contractants d'**Afrique du Sud**, d'**Allemagne**, d'**Australie**, du **Brésil**, des **États-Unis d'Amérique**, de **France**, du **Japon**, du **Maroc**, du **Pakistan** et du **Royaume-Uni**.

RÉALISATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL ET JALONS FRANCHIS

D'une manière générale, le Groupe de travail a favorisé l'établissement d'un réseau de personnes issues d'États contractants et non contractants qui s'occupent de problèmes liés à l'enlèvement international d'enfants par l'un des parents ; il a organisé des événements, tels que des conférences et des ateliers ; et il a suscité la publication de travaux universitaires et de guides pratiques, dont une étude sur les principes de médiation dans les traditions juridiques islamiques (2009)¹ et un examen des règles de droit international privé en droit islamique (2016)², qui ont tous deux été financés par le Canada.



¹ Emon, Anver M. 2009. *Islamic Ethics and Mediation: A Concept Paper*.

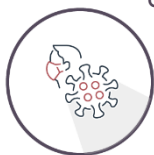
² Emon, Anver M., and Urfan Khaliq. 2016. *Private International Law, Islamic Law, and Cross-Border Child Abduction: A Historico-Legal Analysis*.

Grâce à l'initiative du Groupe de travail, le Canada a organisé plusieurs activités internationales de promotion de la coopération en matière d'enlèvement parental d'enfants et de la Convention de 1980 sur l'enlèvement d'enfants et y a participé, comme les suivantes :

- Séminaire régional du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord sur les droits de l'enfant et les différends familiaux internationaux (Jordanie, 2019)
- Séminaire régional du Golfe sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant (Qatar, 2016)
- Séminaire régional du groupe de travail pour l'Asie du Sud-Est (Malaisie, 2014)
- Séminaire sur les perspectives juridiques islamiques sur les enlèvements transfrontaliers d'enfants (La Haye, 2014)
- Réunion régionale du groupe de travail au Maghreb (Tunisie, 2013).

LE GROUPE DE TRAVAIL DEPUIS 2020

Le Groupe de travail (GT) ne s'est pas réuni depuis 2019, principalement en raison de la pandémie de COVID-19. La dernière réunion officielle a eu lieu à La Haye en mars 2019, et le dernier événement affilié au groupe a été le séminaire régional du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord sur les droits de l'enfant et les différends familiaux internationaux, qui s'est déroulé en Jordanie en novembre 2019.



Près de quatre ans plus tard, le moment est venu de réfléchir au passé et à l'avenir du Groupe de travail. Cet exercice de bilan constitue une première étape importante dans l'élaboration d'une perspective commune sur la valeur et le rôle durables du Groupe.

CONSIDÉRATIONS LOGISTIQUES

L'utilisation d'un questionnaire pour nouer le dialogue avec les membres du Groupe de travail après une longue période d'inactivité semblait logique, car il s'agit d'un moyen efficace de recevoir une rétroaction.

Le questionnaire a été élaboré par le Canada, en consultation avec la Jordanie et le Bureau permanent. Il a été disponible en quatre langues — anglais, français, espagnol et arabe — et les membres de la HCCH, les parties contractantes aux conventions de 1980, 1996 et 2007, ainsi que les membres du Groupe de travail ont été invités à y répondre du 26 mars au 26 avril 2024.

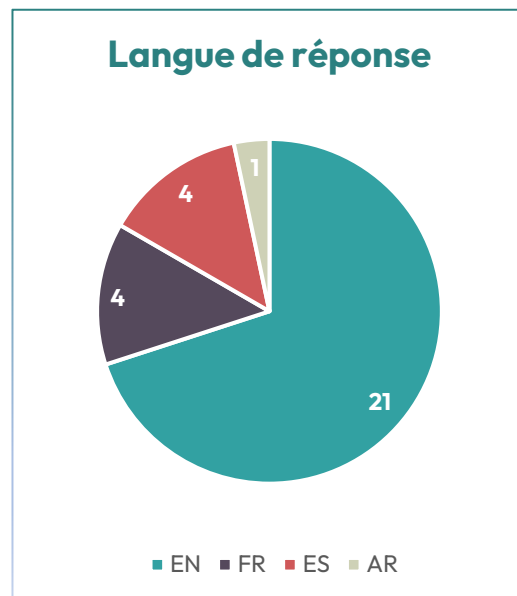


RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

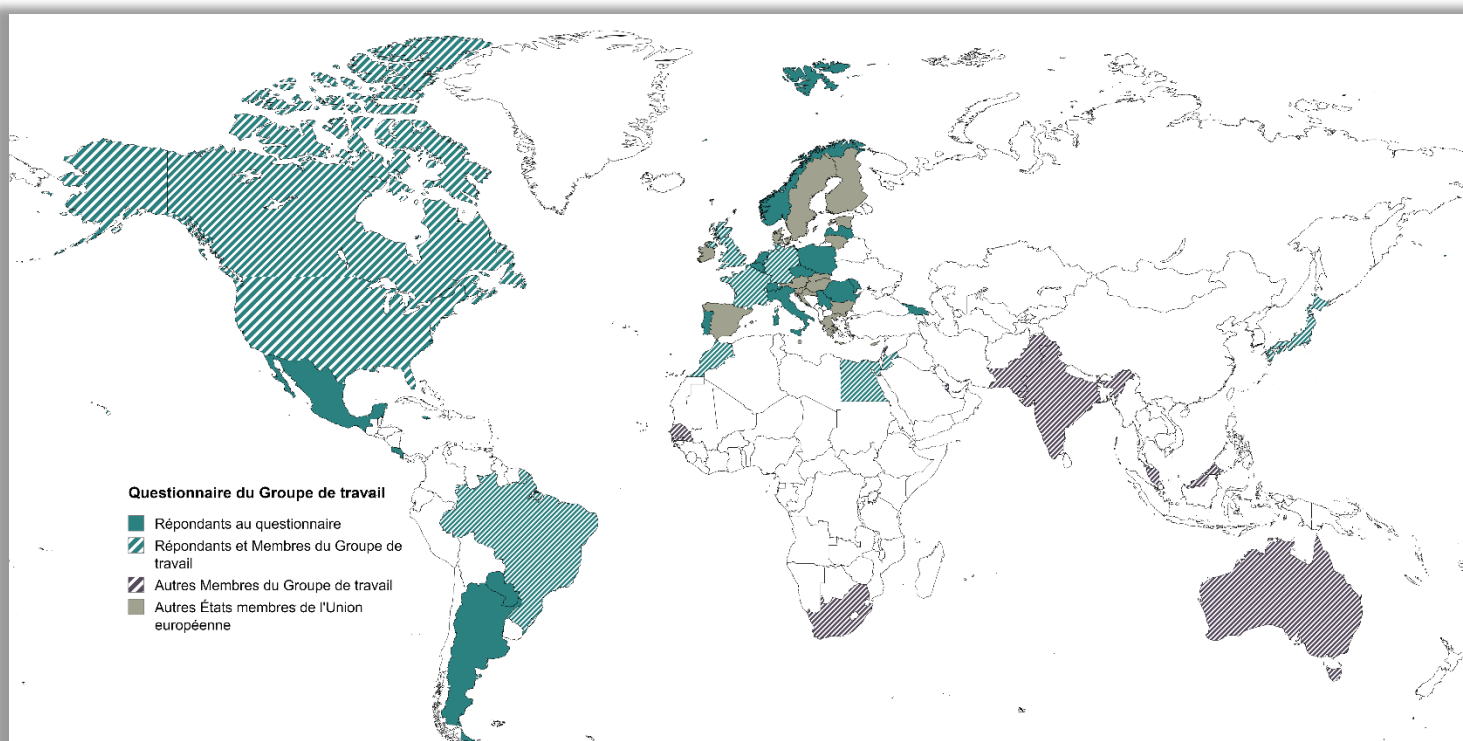
Au total, **30 séries de réponses** au questionnaire ont été reçues avant la clôture de la fenêtre de réponse. Vingt-neuf (29) États — dont un État non-membre de la HCCH (la Jamaïque) — et l'Union européenne ont répondu. La liste des répondants se trouve à l'annexe B et peut être visualisée sur la carte du graphique 2 ci-dessous, où les répondants au questionnaire sont indiqués en sarcelle sur la carte et les membres du Groupe de travail sont indiqués par une barre diagonale.

Bien que des réponses aient été reçues dans chacune des langues dans lesquelles le questionnaire a été traduit, comme l'illustre le graphique 1, la majorité (21 au total) l'a été en anglais. (Les versions originales et traduites du texte du questionnaire se trouvent à l'annexe A. Les réponses se trouvent sur le portail sécurisé de la HCCH.)

La plupart des pays ayant répondu (28 au total) sont parties à la Convention de 1980 sur l'enlèvement d'enfants. Le graphique 3 (à la page suivante) indique le nombre de répondants qui sont parties à la Convention de 1980 sur l'enlèvement d'enfants, à la Convention de 1996 sur la protection des enfants et à la Convention de 2007 sur le recouvrement des aliments destinés aux enfants.



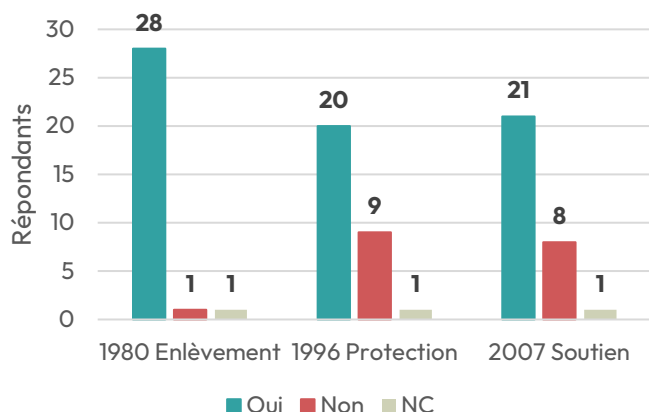
Graphique 1 : Langue des réponses au questionnaire



Graphique 2 : Carte des membres du Groupe de travail et des répondants au questionnaire

Created with mapchart.net

Parties aux Conventions HCCH



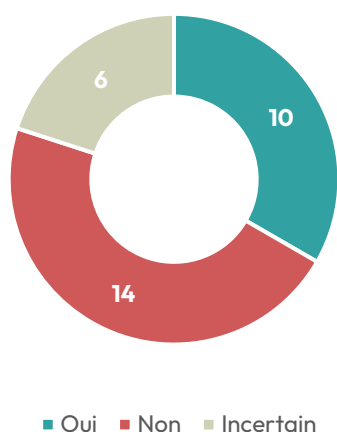
Graphique 3 : Répondants qui sont parties à diverses conventions de la HCCH

En ce qui concerne la **participation antérieure** aux événements et réunions du Groupe de travail, les réponses sont mitigées. Comme le montre le graphique 4, environ la moitié des répondants ont répondu qu'ils n'avaient jamais participé auparavant, tandis qu'un tiers d'entre eux avaient assisté à des réunions du Groupe de travail, à des séminaires et événements parrainés par le Groupe et à des conférences de Malte. Parmi ceux qui ont répondu par l'affirmative, certains ont mentionné avoir participé au Groupe de travail depuis sa création tandis que d'autres ont mentionné avoir participé à des événements plus récents du Groupe. Les autres répondants ne savaient pas exactement s'ils avaient participé à des réunions du Groupe dans le passé.

Les répondants ont également manifesté un grand intérêt pour l'**avenir du Groupe de travail**, comme le

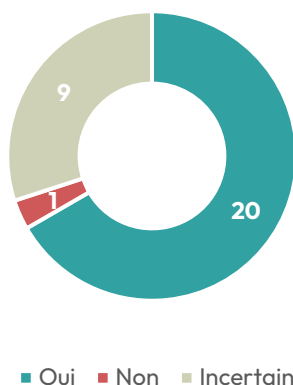
montre le graphique 5. Deux tiers d'entre eux ont indiqué qu'ils souhaitaient devenir membres du Groupe de travail ou participer à ses futurs événements et réunions, ce qui est de bon augure. La plupart des autres répondants ont répondu avoir des préoccupations au sujet des engagements liés à l'adhésion au Groupe et de leur capacité à participer aux futures réunions. Cela explique le vif intérêt qu'ont manifesté 28 répondants pour qu'une discussion

Adhésion et participation au Groupe de travail



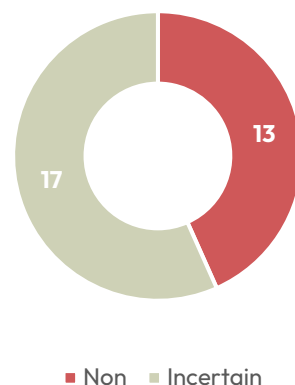
Graphique 4 : Indication par les répondants de l'appartenance passée au Groupe de travail et/ou de la participation à des événements et à des réunions

Intérêt pour l'adhésion et la participation au Groupe de travail



Graphique 5 : Intérêt des répondants pour l'adhésion au Groupe de travail et/ou la participation à de futurs événements et réunions

Capacité à contribuer financièrement au Groupe de travail

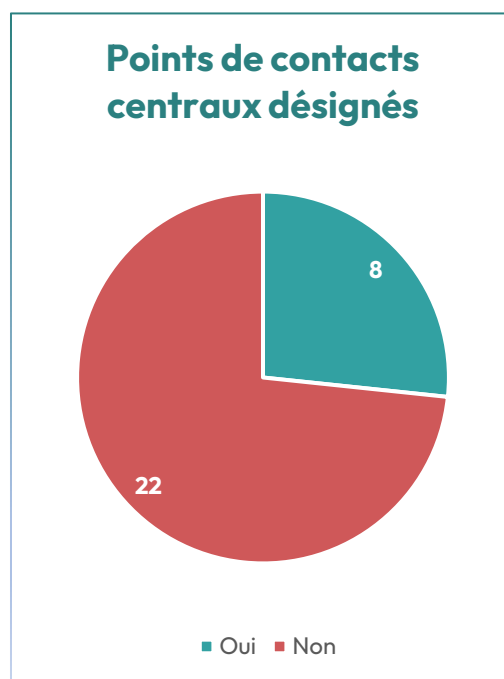


Graphique 6 : Indication par les répondants de leur capacité à contribuer financièrement au Groupe de travail

se tiennent après le traitement des réponses au questionnaire afin d'examiner les résultats de cet exercice et d'explorer le rôle du Groupe de travail.

En ce qui concerne les **contributions financières** au Groupe de travail, les répondants sont restés très réservés dans leurs réponses. Comme l'illustre le graphique 6, alors que la plupart des répondants se sont dits incertains quant à leur capacité à apporter un soutien financier aux événements et initiatives du Groupe, la seule autre réponse enregistrée — reçue par environ deux cinquièmes des répondants — a été négative. Cela n'est pas surprenant compte tenu de l'inactivité récente du Groupe de travail. De plus, de nombreux répondants ont exprimé leur incertitude quant à leur adhésion passée et future et à leur participation aux événements et initiatives du Groupe.

La plupart des répondants n'ont pas désigné de **Point de contact central (PCC)**, huit seulement ayant indiqué le faire, comme le montre le graphique 7. Deux répondants ont indiqué que le PCC de leur État est le même que l'autorité centrale pour les Conventions de 1980 et de 1996, et trois répondants ont indiqué qu'ils disposent de programmes de médiation spécifiques. Certains répondants s'interrogent sur l'utilité de la création d'un PCC, soulignant que les demandes normalement reçues par un PCC sont, selon l'un d'entre eux, « peu nombreuses, voire inexistantes ». Un autre répondant a indiqué que, bien que certaines demandes aient été reçues de la part d'ambassades et de particuliers, la plupart des cas ont été « résolus à l'amiable » ou ont été « renvoyés devant les tribunaux ». Un répondant n'ayant pas de PCC a indiqué qu'il n'avait « pas l'intention de mettre en place un mécanisme formel » qui renverrait les cas à la médiation. Certains répondants ayant désigné un PCC ont indiqué avoir mis en place des processus de médiation, l'un d'entre eux ajoutant que « les appels à la médiation ont triplé » entre 2013 et 2023, les appels provenant principalement de parents à la recherche de conseils, de services de médiation et de services de counseling.



Graphique 7 : Indication par les répondants de la désignation d'un point de contact central

OBJECTIFS ET MOBILISATION

Plusieurs thèmes se sont dégagés des réponses concernant les **objectifs futurs** du Groupe de travail et les meilleurs moyens de maintenir la communication avec ses membres et les intervenants. Les répondants ont suggéré que le Groupe se concentre principalement sur la sensibilisation et la compréhension de la médiation familiale internationale et sur la diffusion de la législation et des bonnes pratiques des États en la matière. Cet objectif comprend notamment la promotion des **principes de médiation établis par le Groupe de travail en 2010**, la désignation et l'utilité des PCC, l'élargissement du Réseau international de juges de La Haye (RIJH) aux juges des États non contractants dont les systèmes juridiques sont fondés sur la loi islamique (charia) ou influencés par celle-ci, et la sensibilisation mondiale au rôle et à l'efficacité de la médiation dans les différends familiaux.

Un autre objectif mentionné dans les réponses est la nécessité de cerner des sujets précis et des défis communs rencontrés dans les cas de médiation familiale internationale, et d'axer les efforts sur ceux-ci. Le coût des services de médiation est un problème commun. Parmi les autres sujets abordés figurent la reconnaissance et l'exécution des accords de médiation et « l'opérationnalisation » des principes de médiation. Certains répondants ont mentionné avoir une certaine « résistance » à la médiation sans en préciser les causes, tandis qu'un autre a indiqué que le Groupe de travail devrait envisager des mesures de mise en œuvre volontaire des principes de médiation pour les États qui

disposent de points de contact centraux ou qui ont mis en place des structures de médiation. Un autre répondant a proposé que le Groupe de travail mette l'accent sur la responsabilité partagée des parents séparés et divorcés pour le bien-être de leur enfant, et sur la nécessité de disposer de solutions de rechange à la médiation plus efficaces dans les États non contractants.

L'amélioration de la communication et du partage de l'information est également un thème commun. Un répondant a notamment suggéré de créer une page Web et une base de données pour le Groupe de travail afin d'héberger les informations pertinentes pour les membres du Groupe et d'en faciliter l'accès. Une communication active faciliterait l'échange de pratiques exemplaires entre les membres et les intervenants intéressés et encouragerait la discussion sur les défis rencontrés dans les différends familiaux transfrontaliers. Un autre répondant a recommandé d'encourager un plus grand nombre d'États à rejoindre le Groupe, en particulier des États non contractants, afin d'élargir le nombre de participants et la diversité des points de vue.

Pour maintenir l'intérêt des membres du Groupe de travail entre les événements et les réunions, les répondants ont suggéré de créer un bulletin d'information ou une publication régulière pour partager des nouvelles, des renseignements et des mises à jour pertinentes. Une autre idée a été de créer une liste de discussion ou une liste de diffusion électronique permettant aux membres d'échanger facilement de l'information.

La tenue de réunions régulières et plus fréquentes a également été recommandée pour maintenir la participation des membres. Compte tenu des enseignements tirés et de l'évolution des pratiques après la pandémie, un répondant a suggéré d'offrir davantage de possibilités de participer virtuellement à des séminaires, à des ateliers, et éventuellement à des réunions hybrides. Des réunions plus fréquentes pourraient être axées sur des sujets ou des thèmes précis, et un répondant a proposé d'utiliser un cycle de réunions régulières pour planifier des visites sur le terrain et des programmes et échanges de développement des compétences. Cependant, un autre répondant a averti que le Groupe de travail devrait « prendre en considération les différentes circonstances et ressources de chaque État qui peuvent avoir une incidence sur leur capacité à participer davantage en dehors » des réunions et des événements prévus par le Groupe de travail. Néanmoins, des réunions régulières et prévisibles (en personne, virtuellement ou dans un format hybride) sont considérées comme un moyen essentiel de favoriser la participation.



Enfin, quelques répondants ont proposé que le Groupe de travail crée une structure permettant « d'établir et d'attribuer des responsabilités » parmi ses membres afin de le maintenir actif et d'apporter des idées et des perspectives nouvelles. Cet objectif pourrait être atteint en établissant des rôles de direction permutants, en établissant des mandats fixes pour les coprésidents et une liste de dirigeants permettant aux membres de planifier et de se préparer à leurs rôles de direction. En outre, un répondant a suggéré que le Groupe de travail se concentre sur la révision de son cadre en y ajoutant des résultats qu'il devrait viser, ce qui lui donnerait une meilleure orientation stratégique.

RÉALISATIONS ET LEÇONS APPRISSES

Malgré les jalons importants mentionnés plus haut dans ce rapport, les répondants ont mentionné que la **réalisation la plus notable** du Groupe de travail est la promotion de la médiation dans les affaires d'enlèvement d'enfants. Les répondants ont souligné que le Groupe de travail est une instance qui encourage le dialogue, l'échange d'idées et « la collaboration avec [les États non contractants] sur la manière dont la médiation pourrait constituer une solution efficace aux différends familiaux transfrontaliers ». Cela cadre avec le fait que les répondants ont mentionné que la sensibilisation et la promotion de la médiation sont des objectifs très importants.

Les répondants ont mentionné que l'établissement de principes de médiation en 2010 a été une réalisation importante du Groupe de travail, tout comme l'accroissement de la participation des États non contractants aux discussions sur la médiation. La tenue de réunions et de séminaires réguliers a été jugée essentielle pour mobiliser les membres et rassembler une diversité de points de vue pour discuter des questions liées à la médiation familiale internationale, ce qui a entraîné « une résolution plus centrée sur l'enfant et plus constructive » des cas d'enlèvement international d'enfants par les parents.

Les **enseignements tirés** des activités passées du Groupe de travail ont mis en évidence l'importance de maintenir des communications et une collaboration régulières entre les membres afin de préserver le rôle du Groupe en tant que



plateforme de « dialogue entre les États ». Les réunions plus importantes du Groupe ont permis de rassembler un plus grand nombre d'experts, d'États et d'autres intervenants, ce qui a donné lieu à de « nombreuses et riches contributions » à des questions relatives à l'enlèvement international d'enfants par les parents et à la médiation. La tenue de réunions virtuelles de moins grande envergure et axées sur des questions d'actualité est considérée comme un moyen de maintenir une participation fréquente entre les réunions de plus grande envergure.

Toutefois, un répondant a souligné que « les objectifs du groupe de travail et de ses différents participants n'ont pas été compris ou priorités par tous les États », un thème récurrent dans les réponses au questionnaire. Un autre répondant a proposé que le Groupe de travail tente de trouver les raisons pour lesquelles certains pays ne mettent pas en œuvre les principes de médiation malgré des années de promotion et de dialogue. Un troisième répondant a exprimé le souhait que davantage d'États adhèrent à la Convention de 1980 sur l'enlèvement d'enfants, quel que soit leur système juridique, ajoutant que les rencontres du Processus de Malte et du Groupe de travail sont de bonnes occasions de promouvoir la Convention en tant que plateformes favorisant « l'instauration de la confiance, le travail en réseau, la formation, les réunions entre spécialistes et la mise en commun de l'information » entre les États contractants et les États non contractants dont le système juridique est basé sur le droit islamique.

Enfin, les répondants ont souligné que la pandémie de COVID-19 avait bouleversé le travail du Groupe de travail. Pour renforcer la résilience du Groupe en cas de chocs futurs tels qu'une pandémie, un enseignement important à tirer de l'expérience vécue par ce dernier est qu'il est nécessaire de mettre en place des structures de médiation efficaces dans un monde postpandémique. Comme l'a indiqué un répondant, il est important « d'examiner ce qui a changé au cours des années qui ont suivi la pandémie et comment s'adapter au mieux à ces changements », ainsi que « comment s'assurer que les structures de médiation sont suffisamment solides pour résister aux répercussions de circonstances imprévues ». Assurer une certaine forme de continuité face à des défis et des perturbations majeurs sera une question considérable à laquelle les membres du Groupe de travail devront faire face.

CONCLUSION

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS À TIRER

D'une part, le nombre de réponses reçues, qui a dépassé les attentes, indique que les répondants souhaitent que le Groupe de travail poursuive ses travaux et continue d'être une plateforme importante de discussion et d'échange d'idées. D'autre part, le faible nombre de réponses reçues des États non contractants montre qu'il faut redoubler d'efforts pour les faire participer à ces discussions et à ces échanges. En outre, certains répondants ont considéré que le bilan du Groupe de travail (organisation de réunions, d'événements et de séminaires, production de documents et de principes de médiation) constituait une preuve de sa valeur durable. Pour éviter de perdre sa pertinence, le Groupe doit améliorer ses communications régulières avec ses membres, relancer les réunions habituelles et envisager de nouveaux moyens de maintenir la mobilisation de ses membres et d'autres États.

Toutefois, l'avenir du Groupe de travail est incertain. Des questions subsistent quant à son financement, ses objectifs principaux et l'identité des membres qui assumeront des rôles de leadership pour apporter de nouvelles idées et perspectives. Même si le nombre total de soumissions a dépassé les attentes, près de la moitié des membres actuels du Groupe de travail n'ont pas rempli le questionnaire. Il est clair que le Groupe a beaucoup de travail à faire pour redevenir actif et tracer la voie à suivre, ce qui nécessitera des contributions et un dévouement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Néanmoins, les États contractants et non contractants font preuve de bonne volonté pour poursuivre les conversations et rechercher des solutions pratiques aux problèmes de médiation familiale transfrontalière.

RECOMMANDATIONS

Pour donner suite aux observations qu'il a formulées au sujet du Groupe de travail dans le passé, et à la lumière des réponses au questionnaire de 2024, le Canada a élaboré plusieurs recommandations que les membres peuvent prendre en considération alors que nous déterminons ensemble l'avenir du Groupe.

- Afin de préciser l'orientation stratégique et les activités futures du Groupe de travail, les **membres doivent déterminer ensemble sa raison d'être et déterminer s'il est encore apte à s'acquitter de ses fonctions.**
- Les États devraient réfléchir à la manière de favoriser la **mise en œuvre des principes de médiation du Groupe de travail.** Par exemple, des **essais initiaux entre les membres** pourraient permettre d'évaluer le fonctionnement des principes dans la pratique et de déterminer leur utilité dans les affaires de médiation familiale transfrontalière.
- Afin d'éviter de nouvelles périodes d'inactivité, il convient **d'améliorer et de régulariser la communication entre les membres.** L'une des idées est la création d'un courriel trimestriel envoyé par les coprésidents du Groupe et d'autres personnes afin de communiquer de l'information, des avis d'événements et d'autres sujets d'intérêt. Une autre idée consiste à créer un répertoire permanent de coordonnées dans lequel les membres peuvent saisir les coordonnées des fonctionnaires concernés.
- De même, une meilleure communication peut être encouragée en **organisant davantage de réunions du Groupe de travail, que ce soit en personne ou virtuellement.** L'avantage des réunions virtuelles réside dans l'omniprésence des plateformes de réunion à la suite de la pandémie de COVID-19, dans le faible coût d'utilisation des plateformes de réunion virtuelle et dans la possibilité d'organiser des réunions à des heures décalées afin de maximiser la participation.



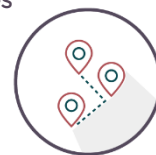
- Le Groupe de travail pourrait bénéficier d'une **plus grande présence en ligne et d'une meilleure organisation des documents connexes** dans un référentiel en ligne. Les membres, en collaboration avec le Bureau permanent, pourraient envisager de créer une page Web distincte pour le Groupe et de trouver la meilleure façon d'héberger librement les documents en ligne afin que toutes les parties intéressées puissent accéder à l'information.
- Enfin, les membres du Groupe de travail devraient sérieusement envisager de **mettre en place une structure permettant d'assurer une rotation régulière des rôles de direction du Groupe**. Parmi les idées à méditer, citons l'imposition de limites aux mandats des coprésidents et l'élaboration d'une liste de succession afin d'assurer la stabilité au sein du Groupe et de permettre aux membres de planifier leurs activités.

PROCHAINES ÉTAPES

Ce rapport résume les réponses reçues au questionnaire de 2024 du Groupe de travail. Une discussion sur ce rapport aura lieu lors de la 5^e conférence de Malte et servira de base pour les mesures à venir, puisqu'il s'agira de la première occasion qu'auront les membres de se rencontrer en personne et de planifier des réunions régulières.

La direction du Groupe de travail devra également être déterminée. Comme l'a suggéré un répondant, un mécanisme de rotation ou une limitation du mandat des coprésidents devraient être envisagés afin de partager la charge de travail, d'intégrer de nouveaux dirigeants et de répartir les responsabilités entre les membres.

En fin de compte, l'avenir du Groupe de travail est entre les mains de ses membres. Les répondants souhaitent que le Groupe poursuive ses travaux, précise ses objectifs et trouve des solutions pratiques aux cas d'enlèvement transfrontalier, notamment par la médiation familiale, tout en supprimant les obstacles à l'adhésion des États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention de 1980 sur l'enlèvement d'enfants. Une décision collective sur la voie à suivre est essentielle pour que le Groupe de travail reste pertinent, actif et adapté à son objectif.



ANNEXES

ANNEXE A : TEXTE DU QUESTIONNAIRE

VERSION ANGLAISE/ORIGINALE

- 1A.** Your State
- 1B.** Your name / Name of contact person
- 1C.** Name of the Authority / Office
- 1D.** Your title / position
- 1E.** Your contact information (email address, phone number, etc.)
- 2.** Is your State a party to any of the following HCCH Conventions? Select all that apply.
1980 Abduction ☐ 1996 Protection ☐ 2007 Maintenance ☐
- 3A.** Has your State either been a member of the Working Party in the past or otherwise participated in activities of the Working Party?
Yes ☐ No ☐ Unsure ☐
- 3B.** If yes, please describe your State's past participation in the Working Party
- 4.** Do you have any comments on the Principles for the Establishment of Mediation Structures in the Context of the Malta Process? (e.g., Have these principles been applied in your State? Should these principles be further promoted to encourage mediation of abduction cases between States?)
- 5A.** Has your State designated a Central Contact Point (CCP) for international family mediation?
Yes ☐ No ☐
- 5B.** If yes, please specify the type of requests your CCP has received and the assistance it has provided.
- 6.** In your view, what have been the Working Party's most significant achievements to date? Please specify.
- 7.** What objectives and/or projects should the Working Party be focusing on? Please specify.
- 8.** What are some ways to keep members engaged in the Working Party framework, particularly in between events and meetings? Please specify.
- 9A.** Is your State interested in being a member of or participating in future activities of the Working Party?
Yes ☐ No ☐ Unsure ☐
- 9B.** If yes or unsure, please explain (e.g., the types of events in which your State may be interested in participating).
- 9C.** If yes, would your State consider taking on a leadership role within the Working Party, including the role of Co-Chair? Please specify.
- 9D.** Is your State willing to contribute financial support to fund the Working Party's activities and initiatives?
Yes ☐ No ☐ Unsure ☐

- 9E.** Is your State interested in participating in an information session to take place at a later date and at which the results of this questionnaire will be discussed?
Yes ☐ No ☐
- 10.** If your state was previously active in the Working Party, what lessons learned from past years are useful to share. Please specify.
- 11.** Additional remarks or questions to share.

VERSION FRANÇAISE

- 1A.** Votre État
- 1B.** Votre nom/le nom de la personne-ressource
- 1C.** Nom de l'autorité/du Bureau
- 1D.** Votre titre/poste
- 1E.** Vos coordonnées (adresse courriel, numéro de téléphone, etc.)
- 2.** Votre État est-il partie à l'une des conventions suivantes de la HCCH? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.
- Enlèvement d'enfants (1980) ☐ Protection des enfants (1996) ☐ Recouvrement des aliments (2007) ☐
- 3 A.** Votre État a-t-il été membre du Groupe de travail dans le passé ou a-t-il participé d'une autre manière aux activités du Groupe de travail?
- Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐
- 3B.** Dans l'affirmative, veuillez décrire la participation passée de votre État au Groupe de travail.
- 4.** Avez-vous des commentaires sur les Principes pour la mise en œuvre de structures de médiation dans le cadre du Processus de Malte? (P. ex., ces principes ont-ils été appliqués dans votre État? Faudrait-il davantage promouvoir ces principes pour encourager la médiation dans les cas d'enlèvements internationaux?)
- 5A.** Votre État a-t-il désigné un point de contact central (PCC) pour la médiation familiale internationale?
- Oui ☐ Non ☐
- 5B.** Dans l'affirmative, veuillez préciser le type de demandes que votre PCC a reçu et l'aide qu'il a apporté.
- 6.** Selon vous, quelles ont été les réalisations les plus importantes du Groupe de travail à ce jour? Veuillez préciser.
- 7.** Quels sont les objectifs ou projets sur lesquels le Groupe de travail devrait se concentrer? Veuillez préciser.
- 8.** Quels sont les moyens de maintenir la mobilisation des membres dans le cadre du Groupe de travail, en particulier entre les activités et réunions de ce dernier? Veuillez préciser.
- 9A.** Votre État souhaite-t-il être membre du Groupe de travail ou participer à ses activités futures?
- Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐
- 9B.** Dans l'affirmative ou en cas de doute, veuillez préciser (p. ex., les types d'événements auxquels votre État pourrait vouloir participer).
- 9C.** Dans l'affirmative, votre État envisagerait-il de jouer un rôle de premier plan au sein du Groupe de travail, en assumant le rôle de coprésident? Veuillez préciser.

- 9D.** Votre État est-il prêt à apporter un soutien financier pour financer les activités et initiatives du Groupe de travail?
Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐
- 9E.** Votre État souhaite-t-il participer à une séance d'information qui aura lieu à une date ultérieure et au cours de laquelle les résultats de ce questionnaire seront discutés?
Oui ☐ Non ☐
- 10.** Si votre État a déjà été actif au sein du Groupe de travail, quels sont les enseignements tirés des années précédentes qu'il serait utile de faire connaître? Veuillez préciser.
- 11.** Autres remarques ou questions à ajouter.

VERSION ESPAGNOLE

- 1A.** Su Estado
- 1B.** Su nombre / Nombre de la persona de contacto
- 1C.** Nombre de la autoridad u oficina
- 1D.** Su cargo / puesto
- 1E.** Sus datos de contacto (dirección de correo electrónico, número de teléfono, etc.)
- 2.** ¿Es su Estado parte de alguno de los siguientes Convenios de la HCCH? Seleccione todas las opciones que correspondan.
- 1980 Sustracción ☐ 1996 Protección ☐ 2007 Mantenimiento ☐
- 3A.** ¿Ha sido su Estado miembro del Grupo de Trabajo en el pasado o ha participado de otro modo en las actividades del Grupo de Trabajo?
- Sí ☐ No ☐ Inseguro(a) ☐
- 3B.** En caso afirmativo, describa la participación anterior de su Estado en el Grupo de Trabajo
- 4.** ¿Tiene algún comentario sobre los Principios para el Establecimiento de Estructuras de Mediación en el Contexto del Proceso de Malta? (p. ej., ¿se han aplicado estos principios en su Estado? ¿Deberían promoverse más estos principios para fomentar la mediación en los casos de sustracción entre Estados)?
- 5A.** ¿Ha designado su Estado un Punto de Contacto Central (PCC) para la mediación familiar internacional?
- Sí ☐ No ☐
- 5B.** En caso afirmativo, especifique el tipo de solicitudes que ha recibido su PCC y la ayuda que ha prestado.
- 6.** En su opinión, ¿cuáles han sido los logros más significativos del Grupo de Trabajo hasta la fecha? Sírvase precisar.
- 7.** ¿En qué objetivos y/o proyectos debería centrarse el Grupo de Trabajo? Sírvase precisar.
- 8.** ¿Cuáles son algunas formas de mantener a los miembros comprometidos en el marco del Grupo de Trabajo, especialmente entre actos y reuniones? Sírvase precisar.
- 9A.** ¿Está interesado su Estado en ser miembro o participar en futuras actividades del Grupo de Trabajo?
- Sí ☐ No ☐ Inseguro(a) ☐
- 9B.** Si la respuesta es afirmativa o no está seguro(a), explique (p. ej., los tipos de eventos en los que su Estado podría estar interesado en participar).
- 9C.** En caso afirmativo, ¿consideraría su Estado la posibilidad de asumir un papel de liderazgo en el Grupo de Trabajo, incluida la copresidencia? Sírvase precisar.
- 9D.** ¿Está dispuesto su Estado a contribuir económicamente a la financiación de las actividades e iniciativas del Grupo de Trabajo?
- Sí ☐ No ☐ Inseguro(a) ☐
- 9E.** ¿Está interesado su Estado en participar en una reunión informativa que tendrá lugar más adelante y en la cuál se debatirán los resultados de este cuestionario?
- Sí ☐ No ☐

- 10.** Si su Estado participó anteriormente en el Grupo de Trabajo, ¿qué lecciones aprendidas en años anteriores son útiles para compartir? Sírvase precisar.
- 11.** Observaciones adicionales o preguntas para compartir.

VERSION ARABE

- 1أ- دولتكم
- 1ب- اسمك / اسم شخص الاتصال
- 1ج- اسم الهيئة / المكتب
- 1د- منصبك / وظيفتك
- 1هـ- معلومات الاتصال بكم (عنوان البريد الإلكتروني، رقم الهاتف، إلخ).
- 2- هل دولتكم طرف في أي من اتفاقيات مؤتمر لاهاي للقانون الدولي الخاص التالية؟ اختر جميع الأجوبة التي تنطبق.
- الاختطاف 1980 ☐ الحماية 1996 ☐ الحفاظ 2007 ☐
- 3أ- هل كانت دولتكم في الماضي عضواً في الفرقة العاملة أو شاركت بطريقة أخرى في أنشطة الفرقة العاملة؟
- نعم ☐ لا ☐ غير متأكد ☐
- 3ب- إذا كانت الإجابة بنعم، المرجو وصف مشاركة دولتكم السابقة في الفرقة العاملة
- 4- هل لديكم أي تعليقات على المبادئ المتعلقة بإنشاء هياكل الوساطة في سياق عملية مالطا؟ (مثلاً، هل تم تطبيق هذه المبادئ في دولتكم؟ هل ينبغي الترويج لهذه المبادئ بشكل أكبر لتشجيع الوساطة بين الدول في قضايا الاختطاف؟)
- 5أ- هل قامت دولتكم بتعيين نقطة اتصال مركزية (CCP) للوساطة العائلية الدولية؟
- نعم ☐ لا ☐
- 5ب- إذا كانت الإجابة بنعم، المرجو تحديد نوع الطلبات التي استلمتها نقطة الاتصال المركزية لبلدكم والمساعدة التي قدمتها.
- 6- في نظركم، ما هي أهم إنجازات الفرقة العاملة لحد اليوم؟ الرجاء التحديد.
- 7- ما هي الأهداف و/أو المشاريع التي ينبغي أن تركز عليها الفرقة العاملة؟ الرجاء التحديد.
- 8- ما هي بعض الطرق لإبقاء الأعضاء منخرطين في إطار عمل الفرقة العاملة، خاصة في فترة ما بين الفعاليات والاجتماعات؟ الرجاء التحديد.
- 9أ- هل دولتكم مهتمة بأن تكون عضواً في الفرقة العاملة أو مهتمة بالمشاركة في الأنشطة المستقبلية للفرقة العاملة؟
- نعم ☐ لا ☐ غير متأكد ☐
- 9ب- إذا كانت الإجابة بنعم أو غير متأكد، الرجاء التوضيح (مثلاً، أنواع الفعاليات التي قد تكون دولتكم مهتمة بالمشاركة فيها).
- 9ج- إذا كانت الإجابة بنعم، فهل ستفكر دولتكم في القيام بدور ريادي داخل الفرقة العاملة، بما في ذلك دور الرئيس المشارك؟ الرجاء التحديد.
- 9د- هل دولتكم مستعدة للمساهمة بالدعم المالي لتمويل أنشطة الفرقة العاملة ومبادراتها؟
- نعم ☐ لا ☐ غير متأكد ☐
- 9هـ- هل دولتكم مهتمة بالمشاركة في جلسة إعلامية ستعقد في وقت لاحق وستناقش فيها نتائج هذا الاستبيان؟
- نعم ☐ لا ☐
- 10- إذا كانت دولتكم نشطة سابقاً في الفرقة العاملة، ما هي الدروس المستفادة من السنوات الماضية التي ترون أنها مفيدة لتقاسمها مع الآخرين؟ الرجاء التحديد.
- 11- ملاحظات إضافية أو أسئلة تريدون طرحها.

ANNEXE B : LISTE DES RÉPONDANTS ET MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Répondants au Questionnaire

	Argentine		Lettonie
	Belgique		Luxembourg
	Brésil		Mexique
	Canada		Moldova, République de
	Costa Rica		Maroc
	Tchéquie		Pays-Bas
	Égypte		Norvège
	Union européenne		Paraguay
	France		Pologne
	Géorgie		Portugal
	Allemagne		Roumanie
	Italie		Serbie, République de
	Jamaïque*		Suisse
	Japon		Royaume-Uni
	Jordanie		États-Unis d'Amérique

*Non-membre de la HCCH

Membres du Groupe de travail

États contractants

	Canada*
	Australie
	Brésil
	France
	Allemagne
	Japon
	Maroc
	Pakistan
	Afrique du Sud
	Royaume-Uni
	États-Unis d'Amérique

États non contractants

	Jordanie*
	Égypte
	Inde
	Liban
	Malaisie
	Qatar
	Sénégal

*Coprésidents

ANNEXE C : REMERCIEMENTS

Ce rapport a été préparé par la Direction générale des affaires consulaires d’Affaires mondiales Canada, qui est dirigée par Kathleen Csaba, directrice générale des affaires consulaires, et la coprésidente du Groupe de travail représentant les États contractants. Des remerciements particuliers sont adressés à Alexandra MacKenzie, ancienne directrice générale de Direction générale de la politique consulaire et ancienne coprésidente représentant les États contractants, sous la direction de laquelle l’initiative du questionnaire a été lancée. Nous remercions vivement nos collègues des directions de la politique consulaire et des opérations consulaires d’Affaires mondiales Canada ainsi que du Ministère de la Justice du Canada pour leur contribution et leur collaboration tout au long de ce processus.

Le Canada souhaite remercier ses homologues jordaniens pour leur consultation sur la version préliminaire du questionnaire et pour leur collaboration au cours des premières étapes de cet exercice d’évaluation. En outre, le Canada remercie le juge Kamal Al-Smadi de Jordanie, coprésident représentant les États non contractants, pour ses contributions dès le début de cet exercice et pour l’intérêt qu’il continue de porter au Groupe de travail et à la question de la médiation familiale transfrontalière.

Le Canada est immensément reconnaissant de la patience, du soutien et des encouragements reçus du Bureau permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé. L’équipe du Bureau permanent — notamment le secrétaire général Christophe Bernasconi, le premier secrétaire Philippe Lortie et la secrétaire Laura Martínez-Mora — a apporté un soutien considérable au Canada à chaque étape de cet exercice de bilan, et leur facilitation de la diffusion du questionnaire en l’hébergeant sur leur plateforme d’enquête en ligne nous a permis d’obtenir des résultats qui ont dépassé nos propres attentes. En clair, ce questionnaire n’aurait pas vu le jour sans le Bureau permanent.

Enfin, le Canada souhaite remercier toutes les personnes qui ont répondu au questionnaire et qui ont fait part de leurs précieux commentaires et de leurs idées pour aider à guider l’orientation stratégique et les activités futures du Groupe de travail. Sans votre énergie, votre passion et votre soutien, le Groupe de travail ne peut ni fonctionner ni atteindre ses objectifs, et nous sommes encouragés par l’intérêt exprimé par les répondants pour l’avenir du Groupe de travail.

Merci. Thank you. Gracias. شكراً لكم.